



EVAC

Règlement de l'école

Bienvenue à l'Ecole Virtuelle d'Aviation de Chasse

EVAC : l'Ecole Virtuelle d'Aviation de Chasse, de son nom - trouvé par *Gust* - se destine à former des pilotes de "manière virtuelle" au moyen de simulateurs de vols. Le premier d'entre eux était Lock-On - Flaming Cliffs (FC1 et FC2), auquel vont s'ajouter les modules de DCS KA-50 et A-10C.

Cette école fondée par des amateurs passionnés (*Coolhands, Stackouse, Doug & Wilbur*), dont certains goûtent désormais une retraite méritée, continue sa vie grâce aux bons soins d'une équipe renouvelée et toujours plus motivée.

Nous n'avons pas la prétention de faire de vous de vrais pilotes de chasse (et en laissons le soin à [Salon de Provence](#), que nous saluons au passage), mais de tout simplement vous faire partager nos connaissances dans le monde de la simulation de vol militaire, ainsi que de vous transmettre notre passion !

Le règlement

En dépit de sa forme libre (l'EVAC n'est pas une association au sens de la loi de 1901), elle doit, comme toute structure qui reçoit du monde, être soumise à un règlement interne de manière à garantir sa pérennité.

Dès lors, votre participation aux activités du site ainsi qu'aux activités de l'école implique l'acceptation et le respect sans réserves du présent règlement.

Nous attendons de chacun un comportement adulte et raisonnable de manière à ce que le staff ne doive jamais prendre de mesure de sanction

L'EVAC fonctionne sur le principe du volontariat et de la gratuité

- Ceci implique l'absence d'obligation de moyen ou de résultat.
- Les instructeurs ont une vie professionnelle et familiale, ils prennent de leur temps de loisir pour vous encadrer. La meilleure façon de leur rendre hommage c'est de respecter leur travail et surtout le temps qu'ils vont vous consacrer.
- Nul n'est parfait ! Si vous constatez des défauts ou des contradictions dans l'instruction proprement dite, vous devez en informer l'instructeur concerné. Si besoin, référez-en au CE.
- Pour assurer une formation de qualité et respecter les disponibilités des instructeurs, nous pourrions être amenés à refuser des candidatures ou à les placer sur une liste d'attente.
- A l'inverse, si pour des raisons personnelles vous ne pouvez ou souhaitez plus poursuivre votre formation, votre seule obligation est d'en informer votre instructeur référent. Vous n'avez pas à vous justifier de votre décision (même si c'est toujours apprécié).

Exigence de rigueur et respect de la personne :

- Les élèves suivant les entraînements sont tenus de faire preuve de rigueur et de respect pour leur instructeur. Si un vol est organisé pour vous et que vous avez un empêchement, vous êtes tenu de l'en informer (la possibilité est prévue dans le bureau élève).
- Réciprocité oblige, les instructeurs sont tenus de respecter leurs élèves : leur niveau de « pilotage » supérieur ne les autorise pas à se montrer arrogants, blessants, ou tout autre comportement dégradant. Ceci ne les empêche pas pour autant de se montrer exigeants quant à vos progrès et de vous faire remarquer vos erreurs. La pédagogie est leur ligne de conduite.
- Si vous avez des remarques ou des critiques à faire, il est plus indiqué dans un premier temps de s'adresser directement à la personne concernée et de ne pas en faire part en public aux autres membres.
- En cas de problème avec un membre du staff que vous ne parvenez pas à résoudre par le dialogue avec l'intéressé, vous pouvez demander l'intervention du CE de l'EVAC.

L'équipe d'enseignement

- Les "enseignants" de l'EVAC sont les *instructeurs*, les *moniteurs* et les *intervenants*. Les instructeurs sont souvent présents et par là-même, aptes à prendre en charge un ou plusieurs élèves en tant que parrain (instructeur référent).
- Les *intervenants* sont des membres actifs de la communauté, qui ne peuvent pas garantir une "assiduité constante", mais souhaitent néanmoins apporter leurs connaissances en participant au forum, en présentant des documents et bien sûr en organisant des vols avec les élèves.
- De plus, une fois un certain niveau atteint en vol et si la motivation est présente, un élève d'un cursus peut, sur accord de son instructeur référent, devenir *moniteur* sur un ou n niveau(x) du cursus suivi. Un élève-moniteur peut alors, pour le cursus et les niveaux concernés, organiser des vols d'enseignement comme pourrait le faire un instructeur ou un intervenant. Il n'a pas la possibilité d'organiser des vols sur les étapes de "contrôle" de niveau, pour lesquelles la présence d'un instructeur est impérative.

Indépendance et neutralité de l'EVAC

- L'EVAC est une organisation indépendante. Elle entretient des relations avec les escadrilles virtuelles francophones mais n'est affiliée à aucune (même si vous retrouverez souvent les membres du staff dans l'une ou l'autre de ces escadrilles : on ne vit pas au fond d'une caverne...).
- Cependant, les membres du staff s'interdisent de faire ostensiblement référence (avatar, signature, posts...) à leur escadrille d'origine : Le but est de respecter la neutralité de l'EVAC.

Du rôle du CE (comité exécutif)

- Le CE constitue l'équipe dirigeante de l'EVAC. Il est constitué des personnes suivantes : *Wilbur*, *Postal*², *Batou* et *LYS*.
- Il est chargé de veiller au quotidien au bon fonctionnement de l'EVAC.
- Ouvert au dialogue, il s'assure si besoin est de la pertinence de ses choix en consultant les membres de l'école : instructeurs, intervenants, élèves.
- Ses décisions sont souveraines et s'appliquent à tous les participants.

- Les éventuels aménagements du présent règlement sont de son ressort. Toute modification de celui-ci sera signalée sur le site / forum EVAC.
- Il est seul à pouvoir décider, collégalement, du bannissement d'un membre.

Le Forum

- Le forum est divisé entre sections en accès public et section privées. Votre accès dépend de votre statut au sein de l'EVAC. Le CE est à votre disposition pour toute information à ce propos.
- Les messages qui y sont postés ne doivent en aucun cas contenir des propos injurieux, racistes ou illégaux. Tout membre pris en défaut à ce sujet s'expose à des sanctions.
- Les instructeurs, administrateurs et webmasters disposent des droits de modération sur l'ensemble du forum. En cas de désaccord avec un modérateur, vous pouvez adresser une demande à un administrateur.
- Si vous constatez une dérive qui a échappé à l'équipe de modération, vous pouvez lui en faire part avec la fonction "alerter un modérateur" disponible pour chaque post.